



Vous le savez, depuis longtemps l'Ordre attire l'attention des gestionnaires d'infrastructures, gouvernement et municipalités, sur la nécessité de bien gérer les infrastructures publiques à long terme, dans l'intérêt public. Ainsi, nos deux plus récentes interventions en Commission parlementaire vont dans le même sens.

Sur la création d'Infrastructure Québec (projet de loi 65), notre position est qu'il faut non seulement contribuer à la planification et à la réalisation des projets d'infrastructures des organismes publics, mais également en encadrer la gestion à long terme. Quant au projet de loi 76 sur l'attribution des contrats dans les municipalités, nous soutenons qu'il faut aller au-delà de la transparence et modifier en profondeur les processus qui encadrent l'octroi de contrats.

Nous avons déjà constaté avec satisfaction que plusieurs de nos recommandations semblent être bien accueillies par les autorités gouvernementales, la présidente du Conseil du trésor ayant exprimé son intention de déposer une politique-cadre « améliorée » sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique, pour que les ministères se dotent de plans d'intervention dans le but d'assurer l'entretien de leurs infrastructures pendant toute la durée de vie utile. Une telle mesure va dans le sens des propositions que nous avons réitérées dès la tenue de la Commission Johnson.

Bien sûr, tout cela nécessite des investissements et des ressources. À ce jour, plus de 40 milliards de dollars d'ici 2013 ont été annoncés. L'argent y est donc, et cela signifie un effort colossal pour les finances publiques et les contribuables. Cet argent a été débloqué dès lors que le gigantesque déficit d'entretien accumulé devenait évident.

Cet automne, la construction et le génie occupent une bonne partie de l'actualité. Devant les allégations de collusions, de malversations, venant de toute part, l'Ordre a réclamé une enquête publique, tout comme plusieurs autres acteurs. J'ai également demandé une enquête de la part des services de l'Ordre incluant le Bureau du syndic.

Jusqu'ici, les ingénieurs ont généralement bénéficié de la confiance du public. D'année en année, le génie se positionne dans les sondages comme une profession crédible, digne de confiance. Quand nous demandons quelque chose, on nous prend d'habitude au sérieux. Ce

lien de confiance est maintenant fragilisé auprès du public. Si des ingénieurs-conseils sont montrés du doigt, ce sont tous les ingénieurs qui sont concernés par cette crise de confiance. C'est ce lien que nous devons maintenir et qui doit nous dicter notre conduite.

L'Ordre demande une enquête publique parce qu'il serait inacceptable que le public soit floué dans ces circonstances. Les enquêtes policières et les enquêtes de l'Ordre visent des individus. Ce n'est pas suffisant. Si nous avons des raisons de croire que les actes de malversation ne sont pas isolés, qu'il existe un système de collusion, c'est une enquête publique qu'il faut pour le savoir, pour mettre au jour ce système, comprendre son fonctionnement et l'éliminer. Qu'on ne me dise pas que les enquêtes publiques sont inefficaces. La Commission Johnson a été un exercice difficile, mais salubre. Quand on connaît le mal, on peut trouver l'antidote.

Quant à l'enquête de l'Ordre, à partir du moment où nous avons des noms et des allégations sérieuses, c'est notre devoir de la déclencher. C'est cela aussi, notre relation de confiance avec le public. Une telle enquête demande du temps et des ressources. Nous prendrons l'un, nous y mettrons l'autre.

Depuis la sortie publique du 26 octobre dernier, sur les ondes de Radio-Canada, j'ai eu l'occasion de répondre à de nombreuses entrevues, et je peux affirmer que la prise de position de l'Ordre suscite des réactions des plus favorables tant de la part des médias que de celle du public.

Au-delà des ingénieurs, c'est aussi l'appareil politique et la fonction publique qui doivent bénéficier de cette confiance encadrée par des règles de gouvernance appropriées. Nous sommes mûrs pour un sérieux exercice d'introspection. Aussi ne rappellerai-je jamais assez les valeurs fondamentales de notre profession : responsabilité, compétence, sens de l'éthique et engagement social. C'est là le credo de notre profession. Chacun des 58 000 membres a la responsabilité d'aider à restaurer la confiance du public.

Chacun a un examen de conscience à faire sur sa pratique, et à s'assurer de bien comprendre son Code de déontologie afin de l'appliquer en connaissance de cause.

Pour commentaires, bulletin@oiq.qc.ca.